

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS

Stéphane Maher - Président
Bruno Laroche - Vice-Président
Germain Richer - Secrétaire-Trésorier
Alain Desmarais - Administrateur
Anne Léger - Administratrice
Jean Dumais - Administrateur
Louise Gallant - Administratrice
Alain Bellay - Directeur général
Roger Hotte

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Marie-France Larose - Administratrice [M]
Pierre Godin - Administrateur [M]
Carole Charbonneau - Adjointe administrative [M]
Josée Yelle - Personne-ressource [M]

DDRDN
22.01.2016.693

1. Ouverture de l'assemblée le 21 janvier 2016

IL EST proposé par : Stéphane Maher

À la demande du président, ce courriel constitue l'ouverture d'une réunion spéciale du conseil d'administration.

ADOPTÉ

2. Demande de résolution par courriel le 21 janvier 2016

Conformément à l'article 4.12 des règlements généraux de l'organisme, qui permet de tenir un vote par courriel pourvu que tous aient accès aux réponses des autres, il vous est demandé de répondre par courriel (répondre à tous) dans les 24 heures de l'envoi.

DDRDN
22.01.2016.694

3. Autorisation de signature du dg pour une demande de subvention à Emploi-Québec

IL EST proposé par : Stéphane Maher

CONSIDÉRANT que l'amélioration du système de gestion (tableau de bord) des écocentres permettra de faire un meilleur diagnostic de nos opérations et de mieux utiliser les ressources à notre disposition;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de M. Denis Noiseux pour de la formation, de l'analyse et de l'accompagnement en gestion, représente 40 heures pour un total de 5 200 \$;

CONSIDÉRANT que la subvention d'emploi Québec représente 50 % de ce montant;

ET RÉSOLU d'autoriser le dg à signer la demande de subvention à Emploi-Québec.

Le 21 janvier 2016 à 15 h 30 les personnes suivantes avaient donné leur accord:

Roger Hotte
Louise Gallant
Germain Richer
Bruno Laroche
Jean Dumais
Anne Léger
Alain Desmarais

ADOPTÉ

DDRDN
22.01.2016.695

4. Levée de l'assemblée

IL EST proposé par : Alain Desmarais

QUE la séance soit levée à 15:30

ADOPTÉ

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.*

Stéphane Maher
Président

Alain Bellay
Directeur général